



Une association SPV

Assemblée Générale AVEP1

30 septembre 2020

PULLY - collège Arnold Reymond

47 personnes présentes

28 membres sur 922

10 invités + 3 spécialistes du médical 6 personnes du comité

1. Accueil

Ouverture de l'assemblée et accueil par Lucie Lobsiger - présidente de l'assemblée. Elle remercie les invités pour leur présence, surtout en ces temps si particuliers et excuse les invités absents. Elle remercie les collègues de montrer leur soutien à notre métier et de leur fidélité à notre association.

Les invités

Philippe Jacot, Directeur de l'EP de Pully-Paudex-Belmont

Cesla Amarelle, Conseillère d'État, cheffe du DFJC, qui arrivera aux environs de 15h

Christine Bossuat, directrice générale adjointe en charge de l'administration et des finances Anne Christe de Mello, responsable d'unité à la Direction Pédagogique

Nathalie Jaccard, responsable du dossier cycle 1 à la DP

Isabelle Rochat, responsable du dossier cycle 1 à la DP

Mélanie Crausaz, Représente la HEP, Responsable adjointe de la filière

Enseignement Primaire Fabian Evy, Collaborateur scientifique à la HEP

Jacques Rubattel, Président de l'AVEPS Gregory Durand, Président de la SPV

Abents excusés

Frédéric Guggisberg, Président AVEAC

Caroline de Rham, Présidente Rythmique-Vaud

Valérie Pitteloud, Présidente de l'AVESAC

Marie-France Fillettaz, Présidente de l'ESV

Camille Boutillier, Présidente de l'AVEP2

Giancarlo Valceschini, Directeur général à la DGEO

Nathalie Czâka-Pillonel, Collaboratrice scientifique à la filière formation

continue à la HEPL Nathalie Jaunin, Directrice générale adjointe à la DOP

Yves Froidevaux, Secrétaire général à la SPV

Membres excusés

Adrienne Morier-Genoud Janick Deglisewebler Claire Calame

Shirin Russell Luget Catherine Sauer Catherine Germanier Corinne Curdy

Lucie Lobsiger annonce le déroulement de l'après-midi, avec une AG en deux temps. Un moment de discussion autour du médical suivie de la partie statutaire. L'AG se terminera par un moment d'improvisation de la troupe Love Boat.

Camille Biermann de la compagnie d'improvisation Love Boat transmet quelques consignes organisationnelles qui permettront le bon déroulement de la session d'improvisation qui aura lieu à la fin de l'AG.

Pour rappel, les non-membres peuvent intervenir mais n'ont pas le droit au vote.

Suite à une demande de membre, nous anonymisons les PV des assemblées. Merci donc de vous annoncer en donnant vos initiales à chaque fois que vous prenez la parole pour faciliter la prise du PV.

Monsieur Philippe Jacot, directeur de l'établissement primaire Pully-Paudex-Belmont, qui nous accueille aujourd'hui, a souhaité prendre la parole. M. Jacot nous souhaite la bienvenue en son nom et au nom de son collègue Monsieur Fague, Directeur de l'établissement secondaire de Pully Paudex Belmont. Il est ravi de nous accueillir pour la 5ème année consécutive dans son établissement.

L'école et le monde médical est l'un des sujets de cette AG, ce sujet l'intéresse particulièrement car il a bien conscience que les enseignants du cycle 1 sont les premiers au front face aux questions médicales à l'école, et ont beaucoup d'interactions avec le monde des thérapeutes. Le lien entre ces deux organes est important. Il mentionne que les directeurs vont entamer le même type de discussions avec l'implantation du concept 360°. Il souhaite une bonne assemblée à toutes les personnes présentes.

Lucie Lobsiger remercie Monsieur Jacot pour ces quelques mots.
Voici l'ordre du jour de l'assemblée, qui vous a été envoyé avec notre AVEP'1fo en février :

1. Message de la Présidente
2. Messages des invité·e·s
3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2019
4. Approbation du rapport d'activités 2019-2020
5. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
6. Election des délégué·e·s à l'AD SPV
7. Discussion autour de l'école et du médical
8. Message de la SPV
9. Dernières nouvelles
10. Divers

Au vu du report de notre assemblée, quelques modifications de l'ordre du jour ont été faites (en rouge).

1. Discussion autour de l'école et du médical
2. Message de la cheffe du département
3. Message de la Présidente
4. Messages des invité·e·s
5. Approbation du procès-verbal de l'AG 2019
6. Approbation du rapport d'activités 2019-2020
7. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes et **approbation des comptes et du budget**
8. **Démission au comité**
9. **Election au comité**
10. Election des délégué·e·s à l'AD SPV
11. Message de la SPV
12. Dernières nouvelles
13. Divers

L'ordre du jour modifié est adopté par l'assemblée.

2. Discussion autour de l'école et du médical

Gaëlle Gilliéron

Les questions autour du médical ont toujours été nombreuses ; et pour celles et ceux qui s'en rappellent certaines ont d'ailleurs été soulevées lors de notre dernière assemblée générale.

Cela faisait un moment que nous réfléchissions à la manière de traiter ce sujet. Nous avons finalement opté pour la formule : « Invitons des expert- e-s

» qui pourront répondre et expliquer directement. Je me permets donc d'introduire :

- Madame Monique Archambault, responsable a.i. de l'Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire (PSPS).
- Madame Mary-Claude Martin cheffe de projet Premiers secours
- Madame Béatrice Casini Matt responsable des infirmier·ère·s scolaires (sauf Lausanne), invitée mais excusée
- Dresse Isabelle Rappaz Gervais médecin scolaire et spécialiste en pédiatrie.

Un grand merci pour leur présence ! Et pour l'enthousiasme de Madame Archambault à l'idée d'entendre le terrain, de créer des ponts entre l'école et le médical.

Comme nous vous l'avons expliqué dans la newsletter, dans un premier temps elles vont répondre aux questions qui ont été transmises, puis dans un 2^{ème} temps vous pourrez intervenir, si vous le souhaitez.

Mesdames : à vous la parole !

Mme Rappaz Gervais

• Sur les questions autour de la visite médicale préscolaire

Il s'agit d'un examen prévu par la société suisse des médecins, qui n'est pas obligatoire. Les parents sont invités à le faire lors l'inscription de l'enfant. Durant cette consultation, sont observés les éléments suivants: le comportement, la faculté d'intégration, la séparation avec les parents, l'acquisition de la propreté, un test visuel et auditif et un examen physique complet. Il y a également une mise à jour de la vaccination.

Le-la pédiatre répond au formulaire de l'école avec les parents et est soumis au secret médical. Ce document est transmis à l'infirmier-e scolaire et, sur accord des parents ou à leur demande, ce document peut être transmis à l'enseignant-e.

• Questions sur la BSP : fiche de besoins de santé particuliers

C'est un document établi à l'entrée de l'école par l'infirmier-e scolaire sur demande du-de la médecin scolaire. Ce-tte dernier-e peut faire appel à d'autres médecins, selon les situations. Ce document permet de définir le rôle de l'enseignant-e dans le domaine médical scolaire de l'enfant.

Les informations du BSP doivent être transmises et être connues de tous. La transmission de ces informations est à la charge de l'enseignant-e (de transmettre à l'enseignant-e suivant-e).

- **Sur les gestes et surveillances pour les enfants à besoins médicaux particuliers**

Ce sont des gestes usuels faits par les proches de l'enfant.

L'enseignant-e doit être d'accord de les faire et doit être formé par le-la médecin scolaire ou infirmier-e scolaire. Cela est noté dans le BSP. En cas de désaccord ou refus de la part de l'enseignant-e de réaliser ces gestes, il faut trouver un tiers qui accepte de le faire: enseignant-e d'une classe parallèle, parent proche et disponible, assistant-e à l'intégration.

La Dresse Rappaz Gervais insiste sur le fait qu'il s'agit des gestes qui permettent de sauver des vies et qui ne nécessitent pas d'avoir une formation médicale. Ce sont des gestes usuels que tout le monde peut faire s'il a été formé à cet effet.

Mme Martin

- **Sur les questions liées à l'aspect légal des gestes médicaux réalisés**

Les enfants dont il est question ont besoin de l'adulte pour de nombreuses choses de la vie et de la classe et il est vrai que parfois, les enseignant-e-s doivent trouver du temps pour ces besoins. Nous parlons ici d'une situation idéale où les parents ont communiqué les besoins particuliers de leur enfant avant l'arrivée à l'école. Elle a conscience que cela n'est pas toujours le cas. Idem quand les cas se diagnostiquent durant l'année scolaire.

Ce n'est pas simple et il s'agit de prendre contact avec les Directions et les services médicaux. Si l'enseignant-e est inconfortable face à ces situations, il ne faut pas hésiter à le dire.

Mme Martin insiste sur le fait qu'un-e enseignant-e ne peut qu'améliorer la situation de l'élève : Ce sont des gestes usuels et on ne pourra pas reprocher qu'un-e enseignant-e exerce un geste de la médecine illégalement.

- **Sur la question de l'administration de médicaments à l'école**

Mme Martin nous informe que, via l'unité PSPS, un document de recommandations pour les questions de premiers secours et premiers soins à l'école va être revisité, afin d'établir un document plus précis.

En tant qu'enseignant-e, on ne connaît pas l'état de santé général de l'élève, et on pourrait donc lui administrer un médicament qui fasse "double dose".

Dans le cadre pédagogique, on ne donne pas de médicament à moins d'être

en situation particulière comme un camp ou une sortie, en attendant l'avis d'un professionnel du médical ou des parents pour la suite de la situation. Si on pense qu'une granule homéopathique a de l'effet, on doit le considérer comme un médicament. Certaines familles ne sont pas non plus d'accord que l'on donne cela à leurs enfants. Il faut y faire attention.

A l'école, il faut faire attention à donner un autre point de vue que le nôtre, mais aussi que celui des parents. On peut avoir la posture pédagogique de se dire qu'un enfant peut s'occuper de sa santé, par exemple un mal de tête, en gérant cela autrement qu'en prenant un médicament.

Une demande avait été faite pour que les parents reçoivent un courrier rappelant que si leur enfant est malade, il ne vient pas à l'école. Un courrier avait été envoyé aux élèves de 1P et 9S, rappelant cela. Si leurs enfants présentent une symptomatologie sur temps scolaire, les professionnels s'occupant de l'enfant risquent de leur demander de venir le-la chercher pour éviter des contaminations. Ceci appartient surtout aux directions d'établissements.

• Et si un parent nous demande de donner un médicament à leur enfant ?

C'est possible si l'enseignant a une ordonnance du médecin ou la boîte du médicament avec date, posologie, etc... Par contre, si les parents nous donnent une boîte d'Algifor, mais sans ordonnance, notre responsabilité sera engagée par rapport à notre rôle d'enseignant-e.

Pendant les camps et les sorties, on est autorisé à donner du paracétamol (fiche technique à remplir), mais on conseille toutefois de téléphoner aux parents avant. Il est important qu'ils soient au courant, et cela nous permet de discuter des suites à donner (si cela arrive souvent, et que l'enfant aurait l'habitude de juste boire de l'eau pour un mal de tête par exemple).

• Secret médical, secret de fonction, communication entre professionnels

Secret médical : protéger la sphère privée du patient. Il s'applique également aux professionnels de la santé au sein d'une même institution, qui ne peuvent pas débattre d'une situation sans en avertir le patient.

Dans le cadre scolaire : c'est ok, car tout le monde est tenu aux mêmes règles. A l'école, le service médical fera toujours ce qu'ils peuvent pour nous transmettre les informations qui sont importantes que nous connaissions pour le bien-être de l'enfant. En cas de situation grave pour un enfant, on peut déroger à cette loi. Les infirmier-e-s transmettent des infos pour la

transmission desquelles les parents ont donné leur accord, et qui ont un sens par rapport à notre travail au quotidien.

- **Peut-on demander aux parents si leur enfant souffre d'allergies ?**

On peut demander ce qui nous semble être pertinent, et les parents ont le droit de nous répondre, ou pas.

Il faut se demander à quoi ces informations vont nous servir. Attention au danger d'être contaminé par des informations qui pourraient biaiser notre perception de l'enfant.

Un formulaire de camp harmonisé est en cours de création et en test d'application. Il tente d'amener les questions pertinentes, afin d'obtenir les bonnes informations.

- **Confidentialité : peut-on en tant qu'enseignant appeler un pédiatre?**

L'enseignant-e doit prendre contact avec l'infirmière. Il faut se demander de quelles informations exactement on a besoin, et en discuter avec les parents. Dans quelles conditions, de maltraitance ou de négligence par exemple, peut-on le faire?

Il y a des référents SESAM formés qu'il faut contacter. Ils sont habitués à suivre la procédure et les actions pour ces élèves dans de telles situations.

- **Possibilité du report de l'entrée à l'école**

La LEO légifère sur ce point.

Le report de la date est quelque chose qui intervient sur la demande des parents (pas des enseignants et pédiatres). Il faut un certificat médical du médecin traitant de l'enfant puis la Direction accepte ou non cela. Il doit y avoir une solution à ce report (par exemple, le laisser à la maison pour qu'il mûrisse n'en est pas une). Il s'agit d'une solution de dernier recours.

Mme Archambault ouvre la discussion face aux questions de l'assemblée.

- **Question du membre IBM:** quelle est la marge de manœuvre d'un professionnel de l'enseignement face à des enfants suivis par un même pédiatre pour lequel on constate régulièrement, et depuis des années qu'il ne réalise pas l'examen de la visite préscolaire avec soin et ne constate pas des difficultés importantes chez les enfants?

Mme Archambault répond qu'il faut:

- informer le médecin scolaire qui prendra contact avec ce collègue et qui remettra en évidence les éléments à observer.
- Prévenir le médecin cantonal

IBM demande que faire si même le médecin cantonal a été prévenu?

Mme Archambault répond qu'il faut le contacter à nouveau.

- **Question membre CH: avec une classe de 22 élèves, pas de téléphone, une salle des maîtres éloignée et une pompe à insuline qui sonne soudainement. Même avec la meilleure des volontés, comment faire pour avoir accès à l'insuline ? Et si je suis dans la salle de gym, je n'ai même pas de réseau.**

Mme Martin : je n'ai pas de réponse concrète à la question. Il faut fabriquer des réponses ad hoc.

M. Gregory Durand

Cet exemple montre bien les difficultés des enseignants. A la base, le protocole aurait dû être refusé, l'infirmier-e aurait dû dire que ça n'allait pas fonctionner. Les enseignant-e-s sont sous pression et doivent de base accepter le protocole. Certain-e-s osent exprimer leur malaise et vont voir leur direction. Mais pas tout-e-s. Les enseignant-e-s ont besoin de votre aide en amont.

Mme Archambault

En vous entendant, contexte de bâtiment isolé, etc, est-ce que les conditions minimales sont requises pour établir le BSP ? L'infirmier-e scolaire doit discuter avec la direction pour définir si les conditions minimales sont requises pour établir le BSP. Si non, il faut trouver d'autres solutions. L'unité PSPS est également à disposition.

Sur la question de l'accès au téléphone

- La commune doit fournir un téléphone par bâtiment.
- Une discussion est en cours avec le SESAF pour fournir des téléphones pour certaines situations, notamment par exemple pour un-e élève diabétique.

Selon le BSP l'enseignant a le droit de refuser d'appliquer le protocole. Mais est-ce possible de le refuser après coup car cela est trop lourd à porter?

- **Intervention de la membre CD:** Visite médicale : ça m'est arrivé que des parents pensaient que dès le moment que c'était notifié par le pédiatre dans le rapport, l'enseignant-e serait informé. Est-ce qu'il est communiqué aux

parents que l'enseignant- e n'est pas informée du contenu, mais que le service de santé scolaire oui? Deuxième point : d'un côté il y a des infos auxquelles on n'a pas accès, c'est normal, mais si le BSP ne passe pas d'une classe à l'autre on n'a pas le suivi.

Nous n'avons pas accès aux infos, mais c'est de notre responsabilité que les choses fonctionnent.

• **Question du membre FM: question sur les troussees à pharmacie dans les classes, depuis quand sont-elles interdites? Sparadraps dans la classe interdits dans les classes ?**

Mme Martin: il s'agit d'un budget communal, il faudrait éventuellement demander un «minimum» de matériel dans les classes.

• **Question de GD:** exemple du camp : au départ du camp, une maman donne une ordonnance, donc on peut le faire, ou on DOIT le faire ? Qui est responsable de penser à ce médicament, en sachant qu'on est 24/24 avec les élèves. Différence entre vous POUVEZ le donner, et qui est responsable ?

Mme Martin : cas à discuter. On pourrait, par exemple, demander aux parents d'envoyer un sms pour y penser... ?

Il en va de la sécurité de l'enfant, car s'il était à la maison il l'aurait eu. Il faut voir comment faire pour que l'enfant puisse prendre part à l'activité, en continuant son traitement. Vous ne prenez pas de risque à donner s'il y a l'étiquette dessus.

Lucie Lobsiger

Le temps imparti à ce moment d'échange est écoulé. Pour la suite, nous envisageons de vous transmettre les réponses aux autres questions posées par mail, à travers un article dans le Majuscule ou d'en reparler autour d'un World Café.

Mme Archambault

Ne pas hésiter à nous (PSPS) relayer, ou relayer aux établissements scolaires les problèmes rencontrés.

Bonne suite à vous et merci de votre accueil.

3. Message de la cheffe du Département de la formation, de la culture et de la jeunesse

Une invitée nous fait l'honneur d'être présente : nous souhaitons une cordiale bienvenue à Madame Cesla Amarelle.

Mme Amarelle

Merci beaucoup pour l'invitation. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire par courrier, mais compte tenu du contexte, je tenais à vous dire merci pour tout ce qui a été fait au cours de ces derniers mois.

Vous avez dû assumer le SAS, l'enseignement à distance, la reprise le 11 mai dernier, et ensuite cette rentrée particulière. Même si le secteur de l'enseignement n'a pas été en première ligne dans la lutte dans le COVID, il a été fortement impacté.

Nous avons rediscuté aujourd'hui de l'évolution de l'épidémie, et nous sommes dans une phase similaire à un plateau, et une situation plus maîtrisée qu'il y a deux semaines. Je voulais vous remercier pour tout ce qui a été fait.

Aujourd'hui, l'enseignement en présentiel versus l'enseignement à distance sont du vocabulaire connu.

Le 13 mars, fermeture des écoles. Décision prise le soir d'avant. Avec le conseil des états, nous avons décidé en même temps que la France de fermer toutes les écoles, comme le Tessin.

Pendant ces mois de semi-confinement et d'enseignement à distance, alors que surtout dans le primaire le contact direct et la relation pédagogique en classe sont très importants, vous avez réussi à relever le défi. Ça n'a pas toujours été facile, le DFJC n'a pas toujours tout fait juste, mais nous avons fait notre maximum pour vous apporter notre soutien, malgré la situation.

Ce dispositif du SAS a été une aide précieuse pour permettre au personnel de santé et de la vente de continuer d'effectuer leurs tâches essentielles.

L'enseignement à distance a permis d'éviter la casse, mais a creusé des inégalités.

Lors de la reprise à la mi-mai, par votre professionnalisme et votre respect des règles sanitaires, vous avez su rassurer les parents et les élèves dans cette période particulière.

Relation école famille

Il y a eu une réalisation de la part des parents de notre quotidien. Révélateur des enjeux fondamentaux de notre formation. Absence difficilement compensée par l'école à distance : l'école publique, la salle de classe, a toute son importance dans l'éducation des jeunes élèves. L'école publique a pour mission l'éducation de tous les enfants.

Nous sommes dans un 3ème temps, il faut maintenant mesurer les effets du semi-confinement sur les élèves. Les bilans sur les compétences ont été mis à disposition afin de détecter ceux qui ont le plus souffert du semi-confinement.

Les crises sont d'excellents révélateurs, cette crise a relevé les 4 chantiers du département: le projet 360°, la valorisation de la formation professionnelle, l'importance de l'école numérique et le plan de révision de la LEO.

La crise a porté un coût terrible aux apprentissages. Entre mai 2019/2020 il existe une diminution de -30% du nombre de contrats signés. Au 15 septembre, cette différence est d' 1,8%, la DGEP et la DGEO ont permis cette mise à niveau.

Cela a été rendu possible car les acteurs ont pris l'habitude de collaborer ensemble dans le cadre de la valorisation professionnelle.

Cette crise a démontré l'importance des bases solides de l'école obligatoire, c'est le sens du plan de la révision de la LEO, avec notamment une prise en compte plus souple du cadre des évaluations. Le département, dans le cadre de ce plan d'action LEO, a souhaité assouplir le nombre d'évaluations à la baisse.

Concernant le déploiement de l'éducation numérique, il y a 12 établissements qui font partie du projet pilote, ils font usage et outil de la citoyenneté numérique. Ces établissements commencent leur éducation numérique par le cycle 1, ce qui est une spécificité vaudoise. Les raisons qui nous poussent à agir tôt dans la scolarité sont que l'éducation numérique est importante pour la vie des élèves, ils vont l'utiliser chaque jour. De plus, l'éducation numérique et le genre féminin est un combat de sensibilisation dès le plus jeune âge. Pour terminer, le plan de révision de la LEO a pour but de renforcer la lecture à travers une entrée plus progressive via une méthode syllabique (dès rentrée août 2021). Cette méthode a été testée et élaborée sur des bases scientifiques et adaptée à notre plan d'étude romand.

Questions de l'assemblée à Mme Amarelle

Question du membre ML: Je vous ai entendue avec intérêt sur le déploiement du numérique, et du 360°, mais je me questionne sur la manière dont ça entre en collision sur les récentes directives sur l'anonymisation des données, qu'on transmet de manière informatique, à propos de nos élèves. Cette directive nous complique beaucoup la tâche de communication avec les thérapeutes, avec nos directions.

Au 21ème siècle, cela me paraît particulier de devoir revenir en arrière. Je pense notamment au bilan élargi.

Je peine à comprendre comment on doit pratiquer, notamment par rapport aux outils à dispositions, et à ces directives.

Cesla Amarelle

Ces préoccupations ont également été relayées par la SPV.

C'est une situation transitoire d'environ 6 mois. Il s'agit de la protection des données de l'Etat de Vaud. Ces données ne sont pas stockées dans le pays. Nous sommes en attente d'une centralisation nationale des données en Suisse (avec un data center national). A son sens, il n'y a rien de gravissime si les données sont transmises par ce biais. Le même choix a été fait dans le semi-confinement avec Zoom, la balance entre la nécessité d'être en contact avec les élèves et la protection des données plus ou moins sensibles lors de ces moments d'échange sur

Zoom. Surtout étant donné que dans le post-obligatoire, Webex, qui avait été recommandé en amont, a été bloqué car il y a eu trop de demandes d'accès.

Gregory Durand

Le Directeur général devra communiquer rapidement avec les enseignants, notamment sur le fait que les enseignants devront accepter les nouvelles conditions.

Question du membre CH: est-ce qu'il y aura des moyens supplémentaires alloués à la suite des bilans pédagogiques individualisés réalisés?

Mme Amarelle: d'ici octobre, les bilans seront faits. Les Directions vont recevoir un questionnaire afin d'en faire un récapitulatif, à la suite duquel un projet de décision des aides sera établies.

Le budget 2021 est plus élevé, 2.7% supplémentaire de budget alloué. Ceci essentiellement pour le concept 360°, l'augmentation du nombre des enseignants et la 2ème phase de pérennisation du statut des aides à l'intégration. Les pôles sociaux éducatifs, notamment dans les Alpes, a également connu un fort engouement. C'est pourquoi il sera déployé à l'ensemble des établissements.

Oui, il y aura des moyens supplémentaires, moyens inconnus et avec des périmètres inconnus en ce moment. Cela dépend de l'ensemble des bilans pédagogiques et la décision du conseil d'Etat.

Les établissements ne doivent pas attendre sur des enveloppes, mais doivent commencer à fournir de l'aide de suite. En cas de déficit en fin d'année, les enveloppes seront refournies.

Question de la membre ACC : la responsabilité de la mise en place du 360° a été donnée aux établissements . Mise en place de la base, si j'ai bien compris.

Quel garde fou à la façon dont ça va être mis en place, pour s'assurer

que ce ne soit pas que la direction qui mette en place qqch qui n'aurait pas été discuté démocratiquement avec l'ensemble de l'établissement?

Mme Amarelle : je ne sais pas si je peux dire qu'il y aura des gardes fous, mais nous avons demandé aux établissements que l'élaboration du concept ne soit pas un exercice alibi. S'ils ont besoin de plus de temps pour élaborer le concept, le but n'est pas que ce soit vite fait et qu'il n'y ait pas d'échange. Le but est que tout le monde prenne conscience des prestations et des acteurs, et de faire en sorte d'élaborer le concept dans une dynamique de groupe très claire.

Je suis en train de faire le tour des régions sur cette question des concepts, et pour l'instant tous les établissements ont pris les choses en main, avec des dynamiques différentes, mais c'est clair que ça ne peut pas être que l'équipe décanale qui fait le concept. Tous les acteurs doivent être associés. Si vous avez des préoccupations, il faut nous le dire, et le dire à Madame Jaunin aussi.

Si vous sentez que vous avez dû ralentir le processus, et que vous n'y arriverez pas pour 2021, ce n'est pas grave, le but c'est que vous ayez pu avoir ce travail de groupe pour élaborer ce concept. Je ne sais pas si ça vous rassure.

ACC: Non, parce qu'il n'y pas tellement de solution à part la délation.

Mme Amarelle: Il n'y a pas de question de pouvoir, le but est de trouver des solutions rapides pour chaque problème que rencontre les enseignants. Soit vous pouvez contacter Madame Jaunin, sans dénoncer qui que ce soit, ou contacter la SPV. Si on peut identifier des endroits où des acteurs n'ont pas été associés, c'est important qu'on puisse les remettre dans le bon chemin.

Dans certains établissements, pendant 6 mois, la direction a gardé ce concept pour eux, mais ça c'est ensuite débloqué pour faire travailler tout le monde.

N'hésitez pas à le manifester, d'une manière ou d'une autre. Ce n'est pas de la délation. On met beaucoup d'argent là dedans, vous mettez beaucoup d'énergie, il y a des enjeux pour les enfants, pour les prochaines années, c'est important que ça se fasse dans les formes.

Grégory Durand: on a déjà discuté avec Mme Jaunin pour qu'il y ait un regard de l'institution sur la constitution des comités de pilotage.

La présidente de l'Assemblée remercie Mme Amarelle pour le temps accordé à notre association.

4. Message de la Présidente

Gaëlle Gilliéron, Présidente de l'AVEP1

Mesdames, Messieurs les invités, chers et chères collègues,
Tout d'abord, je voulais vous souhaiter la bienvenue aujourd'hui à notre assemblée générale du 30 septembre à Pully. Nous nous sentons comme à la maison ici ! C'est pourquoi, nous y sommes à nouveau présents pour la 5ème fois ! Merci à M. Jacot pour son accueil au fil de nos assemblées.

Merci à toutes les membres du comité qui m'entourent aujourd'hui. Merci pour votre implication, votre engagement sans limite. Vous défendez avec passion, et enthousiasme notre métier. C'est toujours aussi enrichissant et intéressant de travailler avec vous lors des rencontres que nous avons eues cette année particulière. Nous nous sommes aussi mises aux visioconférences et avons réalisé que ça pouvait être une bonne alternative quand c'est parfois difficile de trouver un moment qui arrange tout le monde. Il y a eu du changement au comité en 2020: des arrivées, des départs et un nouveau bébé AVEP1. Félicitations à Maude Aeschlimann, notre secrétaire qui a donné naissance à un petit Manolis en juillet. Elle est donc en congé maternité et nous retrouvera au comité plus tard.

Merci au Comité Cantonal de la SPV pour son travail acharné, à Gregory Durand, président et à Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV pour leur accompagnement et leur soutien. Ils ont fait un travail incroyable pendant cette période du COVID, en ayant été hyper réactifs et visibles. Et merci aussi à Marie Jeanneret pour son travail au secrétariat.

Merci à nos invités, de nous honorer de votre présence, cela nous montre quel intérêt vous portez aux sujets et problématiques de notre cycle.

Merci finalement à vous chers membres de votre venue. Merci pour votre soutien, votre fidélité. Mais surtout merci pour vos questions et témoignages qui nous permettent d'avancer dans nos réflexions.

Cette année a, à nouveau, été très riche. Ce ne sont jamais les thématiques qui manquent ! La question des gestes médicaux, des effectifs de classe, de la collaboration entre les professionnel-le-s de la santé et les enseignant-e-s sont quelques-uns des sujets qui nous ont occupées.

Cette année pour changer un peu, nous avons voulu partager un moment plus ludique. L'idée était venue au départ car l'assemblée tombait un 1^{er} avril. Mais finalement avec cette année difficile et particulière, je crois que ça fera du bien de partager un moment de rire avec la compagnie d'improvisation Love Boat en fin d'assemblée !

Je vais finir en vous rappelant que sans vous, nous ne serions pas là où nous sommes. Alors n'hésitez pas à continuer de nous écrire, de nous

envoyer vos témoignages ! Toutes vos questions nous intéressent. Et n'hésitez pas à parler à vos collègues de notre association et de la SPV. Bonne assemblée à toutes et tous !

5. Messages des invités

Cette année, vu notre ordre du jour chargé, il nous était difficile de donner la parole aux invités présents. Lucie Lobsiger remercie chaleureusement, au nom du comité, les invités pour leur présence, leur soutien et l'intérêt qu'ils portent à notre association. Ils sont toujours nombreux à chacune de nos assemblées. Merci à vous.

6. Approbation du PV AG 2019

Le procès-verbal est adopté avec une abstention.

7. Approbation du rapport d'activités 2019-2020

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

8. Présentations des comptes de la caissière et des vérificatrices

Notre caissière Sandrine Prisi est absente cette année. Pour la première fois, les documents ont été envoyés par courriel aux membres. Il n'y a pas de présentation des comptes, mais le comité est prêt à répondre aux éventuelles questions de l'assemblée. Il n'y a pas eu de question concernant les pertes et profits, le bilan et le budget 2020-2021.

Frédérique Zeggani est absente en ce jour, Claudia Richard la remplace pour le rapport des vérificatrices des comptes.

Les vérificatrices, Frédérique Zeggani et Claudia Richard, attestent avoir vérifié les comptes de l'exercice 2019-2020.

Le solde du compte postal de l'AVEP1 au 19 mars 2020 se monte à 27'063.24 CHF.

Elles ont constaté l'exactitude et le soin de l'exercice en question et félicitent la caissière pour son travail. C'est pourquoi elles proposent d'en donner

décharge à la caissière, ainsi qu'aux membres du Comité. Fait à Lausanne, le 25 juin 2020.

Les comptes 2019 - 2020 sont adoptés par l'assemblée. Le budget 2020 - 2021 est accepté par tous.

Liste des vérificatrices pour l'année prochaine :

Rapportrice : Claudia Richard Vérificatrice : Caroline Emch

1ère suppléante : Véronique Michelle 2ème suppléante : Corinne Curdy

Dès cette année, nous aurons une nouvelle caissière, Daphné Ravera.

L'élection d'un deuxième suppléant n'est pas nécessaire car, nous en avons élu deux l'année dernière !

9. Démission comité

Message de Gaëlle Gilliéron

Chère Sandrine,

Tu voulais faire une sortie discrète en voulant te retirer en juin à la fin de l'année scolaire. Pas de chance pour toi avec l'AG qui a été reportée à aujourd'hui, tu as dû continuer avec nous pour présenter les comptes 2019. Quelle chance pour nous cependant ! Car ainsi tu as droit à un discours en bonne et due forme pour te remercier comme il se doit pour tout ton travail à l'AVEP1. Tu n'es pas là aujourd'hui, mais nous avons mandaté quelqu'un qui te fera parvenir le petit film de ce discours.

Tu es élue au comité en 2014. Moment charnière pour l'association, car c'est aussi à ce moment-là que l'association a été baptisée AVEP1. C'est donc avec une émotion particulière que nous te disons au revoir aujourd'hui.

Souriante, et très sociable merci pour ta sympathie et ta bonne humeur. Tu es la seule caissière de l'histoire de l'AVEP1 à avoir su présenter les comptes 2018 en faisant rire les membres !

Active : Oui tu es active pour ne pas dire hyperactive. On ne t'arrête plus. Tu fourmilles de projets et d'idées que ce soit à l'école, au comité ou dans ta vie privée. Quelques fois nous avons dû te freiner, te recadrer pour que les séances ne durent pas toute la nuit ou que tes textes ne dépassent pas le nombre de signes autorisés.

Naturelle : sans chichis ni artifices, tu es venue par tous les temps aux séances avec ton vélo. Chargée comme une mule, fallait la voir, telle une Marie Poppins tu avais toujours tout ce qu'il fallait dans un de tes sacs. Tu es même arrivée un jour avec un maquillage spécial à l'œil, c'était couleur au beurre noir. L'environnement te remercie mais sois prudente quand même !

Drine-San : C'est ainsi qu'elle signait parfois ses e-mails. La plus ancienne

après moi au comité, avais-tu soucis te rester jeune auprès des autres membres du comité ?

Recruteuse : Levez la main celles du comité qui sont là grâce à Sandrine ?

Impliquée : quand tu as un sujet ou un dossier à traiter, tu t'impliques à fond. Tu ne comptes pas les heures de travail, et si tu n'es pas satisfaite des réponses, tu relances encore et encore quand d'autres auraient déjà baissé les bras.

Nouveau projet : Nous te souhaitons plein de succès dans tes nouvelles études en droits de l'enfant, menées en parallèle de ta classe.

Efficace : Et nous te remercions pour tout ton travail efficace accompli pour l'AVEP1. Tu seras toujours la bienvenue au comité si nous te manquons trop !

10. Election au comité

Adèle Billotte, enseignante en 3-4P à Lausanne et Galia Vullo, enseignante en 1-2P à Renens se sont brièvement présentées. Elles se réjouissent de travailler avec le comité actuel.

11. Election délégué AD SPV

Le rôle des délégués est de représenter notre association à l'assemblée SPV. Nous avons donc vraiment besoin de votre présence et de votre engagement.

AD SPV, c'est une fois par année et plus qu'être un moment convivial, c'est un moment important pour la vie associative. Nous avons droit à la parole sur des dossiers prioritaires comme le concept 360° ou le CGA. Deux personnes se sont manifestées par e-mail afin de rejoindre l'AD SPV, il s'agit que Linda Gence et Maude Chuard qui sont absentes mais qui ont été élues par applaudissements.

Nous avons le droit à 57 délégués, nous sommes 54 (avec les 2 nouvelles), il reste donc encore 3 places... Ces voix sont précieuses durant l'assemblée, n'hésitez donc pas à nous faire part de votre intérêt, par mail par exemple.

12. Message de la SPV

Gregory Durand, Président de la SPV.

A la lecture d'un dernier rapport de l'OCDE, Gregory Durand partage quelques extraits de PISA 2018 Results, Effective Policies, successful

schools, Volume V, 2020 (<http://www.oecd.org/publications/pisa-2018-results-volume-v-ca768d40-en.htm>):

“Les preuves de l'importance d'un enseignement pré-primaire de qualité sont de plus en plus nombreuses.

Les recherches suggèrent que divers résultats peuvent être favorisés par un enseignement préprimaire de qualité, notamment le développement cognitif et le bien-être des enfants, les résultats scolaires ultérieurs et même les revenus des adultes.

Il a été démontré que la fréquentation de l'école pré-primaire améliore le comportement, l'attention, l'effort et la participation en classe des élèves à l'école primaire.

En outre, les programmes d'éducation préscolaire sont des interventions rentables avec un retour économique substantiel sur l'investissement.

En théorie, les petites classes sont bonnes pour l'enseignement et l'apprentissage de plusieurs façons. Dans les classes comptant moins d'élèves, les enseignants peuvent consacrer plus de temps, d'attention et de soutien à chaque élève. En revanche, dans les classes plus nombreuses, au moins certains élèves peuvent être désengagés de l'enseignement.”

Il précise que ces éléments cités dans ce rapport montrent une nouvelle fois l'importance du cycle 1 dans l'entier de la scolarité, voire davantage. Ils devront à nouveau être présentés lors de potentiels débats au Grand Conseil. Gregory Durand remercie le comité de l'AVEP1 pour son travail. Le comité et son AG ont travaillé sur une résolution (lors de la dernière AG) sur les remplacements. Ce travail a abouti à une résolution de l'AD SPV et le sujet est actuellement en discussion avec des résultats possibles en 2021. Les groupes de travail de l'AVEP1 sont nombreux et portent leurs fruits!

Grâce à son dernier sondage, la SPV a constaté que la question du port du masque est sujette à de nombreuses interrogations. Il est vrai qu'en cette période particulière, la question du masque est un sujet complexe, notamment au cycle 1.

La SPV a rencontré la Cheffe du Département et a pu aborder avec elle la question des difficultés liées au port du masque sur une longue durée (problèmes de voix, maux de tête, ...). La question des masques chirurgicaux et des masques en tissus a également été abordée.

13. Dernières nouvelles

Groupe GT remplacements : Gaëlle Gilliéron assiste à ce groupe de travail avec les deux

permanents de la SPV. Il y a déjà eu plusieurs rencontres. Les points abordés sont : la qualité des remplacements, la plateforme MIREO et un classeur administratif uniformisé pour tout le canton.

ABC Boum ! : La formation a eu lieu pour la 3ème année consécutive les 17 et 18 septembre dernier. Les retours ont été positifs. Nous allons voir avec le comité si nous l'organisons à nouveau l'année prochaine.

Nous avons deux nouvelles enseignantes au comité cette année, mais ce n'est pas une raison pour relâcher la pression. Il est primordial pour nous de renforcer notre comité afin de pouvoir toujours être à l'écoute de vos besoins et de vos préoccupations. Si nous voulons maintenir une remontée du terrain suffisante pour tous les nouveaux défis que l'école nous apporte, nous avons vraiment besoin de personnes au comité. N'hésitez donc jamais à venir, à participer à l'une ou l'autre de nos séances et sur un malentendu, vous pourriez ne plus repartir !!

14. Divers

Dominique Torti, enseignante et membre de l'AVEP1 a souhaité présenter son travail à l'Assemblée.

Elle a créé Eliot et Lulu, deux personnages que les enfants peuvent accompagner dans des aventures et ainsi entrer dans la lecture. Sa méthode est disponible pour une commande en ligne et Dominique fait aujourd'hui profiter les collègues présents d'une réduction lors de l'achat de ses ouvrages à la fin de l'AG.

<https://www.petitdetective.ch/>

Ses ouvrages sont destinés aux apprentis lecteurs de 2 à 3 P. Les livres contiennent des textes courts, aucun son complexe et plein de défis pour tester la compréhension. La méthode est accompagnée par de nombreux outils disponibles en ligne (défis, jeux d'observation, dossiers pédagogiques et cahiers d'activités).

Questions à Mme Bossuat

CE : Dans notre établissement, on doit faire une demande à notre dépositaire pour avoir du matériel qui n'est pas dans Stockeo. Il m'a dit qu'il devait attendre une somme minimum de 150.-. Si elle n'est pas atteinte, il doit attendre d'autres commandes pour faire la commande. En discutant avec la secrétaire, elle a dit que peut-être pas, finalement on peut commander des jeux éducatifs sans faire une demande préalable.

Qu'en dites-vous ? Ce n'est pas pareil partout, avez-vous un résumé de ce que vous transmettez ?

Mme Bossuat : Les 150.- concernent le canton. Si ces jeux ne sont pas à la DAL, vous pouvez aller chez le fournisseur, mais si vous y allez toutes, il faut nous en informer pour qu'on puisse demander une offre pour ensuite les mettre à la DAL (en demandant un prix groupé).

Mme Bossuat mentionne également que toutes les informations officielles viennent d'elle, et qu'il faut faire attention avec les autres informations que l'on entend.

CR: je me suis mise à acheter dans des marchés des petites choses, j'ai payé de ma poche, ça coûtait 2 fois 2.50, et on m'a dit « non tu aurais dû faire la demande au prof de sport avant », et quand je lui en ai parlé il m'a répondu qu'il aurait dû faire la demande lui à Lausanne au SEPS : donc autant dire que les enseignants paient de leur poche, parce que s'il faut attendre 6 mois pour pouvoir acheter des choses.

Mme Bossuat : vous pouvez trouver sur le catalogue des éléments à acheter sur le site du SEPS

Membre inconnue: **Nouveau matériel : « le monde en fête»: activités proposées qui nécessitent p.ex. une galette des rois, mais ensuite remboursement refusé sous prétexte que c'est consommable, alors que c'est proposé dans le moyen qui nous est donné.**

Mme Bossuat: refusé car il y a une crainte que ces choses soient utilisées pour ensuite les offrir aux parents. En cas d'utilisation pour un projet pédagogique, il faut le signaler dans la demande de remboursement, et spécifier que ça fait partie de la méthodologie.

Lucie Lobsiger lève l'assemblée et demande d'accueillir chaleureusement l'équipe de Love Boat.

Pully, le 30 septembre 2020
Adèle Billotte et Galia Vullo